



ESCROQUERIE Voiture sous garantie chez un vendeur PRO

Par **kiki573**, le **15/11/2012** à **14:28**

Bonjour

J ai acheté une voiture (ma premiere en réalité)

Je suis allé chez un professionnel qui m a proposé une petite voiture diesel sous garantie de 12 mois.

Après avoir fais le tour , calculé mes cout d assurance etc, je décide de l'acheter

La fiche de la voiture disait :

- voiture en parfait état
- AUCUN FRAIS A PREVOIR
- 2007 (alors qu elle était de 2006 , ... vu que je n y connais rien du tout ... je me suis laissé embobiner)

Aujourd hui, après 6000 KM , et trois mois plus tard,
la serrure coté conducteur calle (je dois rentrer par le coté passager)

Perte de puissance , (je monte les cotes à 30 KM /H) on m a dit que c etait la vanne ERG chez Hyundai , mon garagiste me dit qu'elle est NICKELLE :(

Mon embrayage craque tout le temps, chez hyundai on m a dit que c'etait honteux de vendre une voiture sous garantie avec un embrayage dans cet état...

mon témoin d'alerte moteur s'allume sans cesse...

Enfin voilà, j'ai perdu mon argent, et mon temps, j'ai besoin d'une solution,

ce garagiste refuse tout contact ou solution

il refuse de me la reprendre, (même pour 1000 euros de moins il n'en veut pas ... c'est dire ...)

Je ne sais vraiment plus quoi faire à part la remettre comme épave dans un garage, on m'en offre 1500 euros alors que je l'ai quand même payée 3500 euros à 150 MK ...

Voilà, je ne m'attendais pas à une limousine pour ce prix, mais je pensais quand même pouvoir tenir un an avec ...

Qu'en pensez-vous ? que dois-je faire par rapport à ce garagiste ?

Y a-t-il des solutions pour annuler une vente ?

Vice cache ?

Ou quelque chose ?

On m'a conseillé de ne plus toucher à la voiture et de ne plus rien faire du tout ... (ce que je vais déjà faire)

Mais je n'ai aucune idée par où commencer pour aller au plus court vers une solution "rapide" et sans trop perdre d'argent